



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour la reconnaissance du métier de perfusionniste

Question écrite n° 44118

Texte de la question

M. Sébastien Chenu appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance du métier de perfusionniste. Professionnels spécialisés reconnus par l'ensemble du corps médical, ils constituent un maillon essentiel de la chirurgie cardiaque. Au nombre de 250 à 300 en France, ils assurent la survie des patients à travers la circulation extracorporelle (CEC), permettant de remplacer le cœur et les poumons lors d'une opération. Par ailleurs, ces professionnels ont été largement sollicités avec la crise du covid-19 et le recours appuyé aux assistances respiratoires extracorporelles (ECMO) dans les services de réanimation, afin de garantir de leur expertise sur la pose, le suivi et le support technique de l'ECMO. De par leurs compétences, leurs hautes qualifications et leur responsabilité, qui est unique, ils sont irremplaçables. Ils disposent d'ailleurs d'une formation spécifique master santé, parcours CECAC, qui existe depuis 2020 à la Sorbonne. Un rapport de l'IGAS de 2021 (rapport de l'IGAS n° 2021-05R page 119) faisait état d'un nouveau métier ou métier intermédiaire en référence aux perfusionnistes. Par conséquent, il apparaît nécessaire de redéfinir ce métier et de lui apporter un statut. La sous-directrice des ressources humaines du système de santé de la direction générale de l'offre de soins (DGOS) semblait avoir compris et accepté cette nécessité à la suite d'une réunion en septembre 2021. Cependant, aucune suite n'a été donnée à ce jour, la situation n'a pas évolué et ces professionnels sont toujours dans l'attente de la clarification de leur statut. Nombre de ces professionnels de la santé sont inquiets, notamment les perfusionnistes du CHU de Lille et de l'hôpital privé Le Bois Ramsay santé, qui sont dans l'attente d'une suite favorable à leur légitime revendication. Ainsi, il lui demande quel calendrier il entend mettre en œuvre pour apporter rapidement une véritable reconnaissance de ce nouveau métier de perfusionniste.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44118

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 775

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)